

Les cahiers de doléances du comtat Venaissin *

PRÉSENTATION ET CONDITIONS DE RÉDACTION

L'analyse des cahiers du Comtat s'intègre à l'étude menée en de nombreuses régions sur les cahiers du royaume. Comme ailleurs elle permet de saisir les griefs, les aspirations d'une partie de la société.

Mais les cahiers du Comtat ont aussi leur originalité : ils ont été rédigés, pour la plupart, au mois de mai 1790. Ce phénomène de retard s'explique par la situation particulière du Comtat, enclave pontificale dans le royaume.

Comme dans de nombreuses provinces françaises, l'agitation sociale commence dès mars 1789 dans le Comtat et à Avignon. Des revendications politiques la prolongent, mais l'attitude du pape Pie VI retarde la convocation des Etats généraux réclamée par les communautés.

En avril et mai 1790, les communautés furent priées par la commission intermédiaire de procéder à l'élection des députés et à la rédaction des cahiers de doléances en vue de la réunion de l'assemblée représentative.

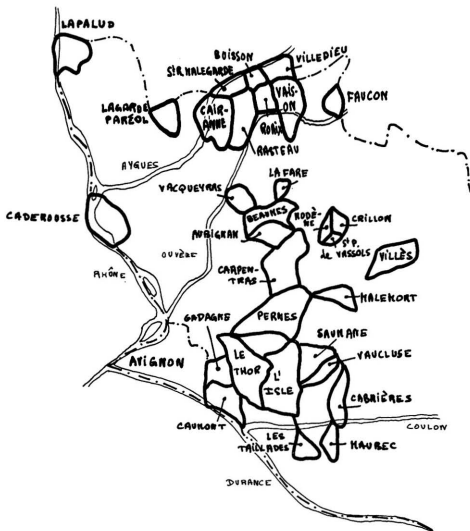
Les cahiers du Comtat ont donc été écrits alors que de nombreuses réformes avaient déjà été réalisées en France et engagées à Avignon.

Vingt-quatre cahiers ont été retrouvés ; cinq d'entre eux représentent les doléances de plusieurs communautés regroupées pour la circonstance. Ce sont des villages voisins, en général de petite taille.

Les communautés dont les cahiers ont été conservés se situent dans la partie occidentale du Comtat (carte n° 1) :

- Au nord près de l'Aygues et de l'Ouvèze (7)
- Au centre autour de Carpentras (9)
- Au sud près de la Durance (6)
- Sur le Rhône (2)

* Les chiffres placés à l'intérieur d'une parenthèse indiquent le nombre de mentions d'un mot ou d'un thème.



CARTE n° 1
Communautés dont les cahiers ont été conservés.

Des électeurs nommés par les assemblées primaires sont chargés de rédiger les cahiers et de désigner le ou les députés de la communauté : les signatures des électeurs sont reportées dans 14 cahiers. Le pourcentage élevé des signatures (84 %) montre que les comtadins ont désigné comme électeurs les membres de la communauté les plus instruits et probablement les plus riches, d'une part parce qu'ils pensaient pouvoir compter sur leur élite pour rédiger les doléances, d'autre part par habitude de soumission aux notables locaux.

On a peu de détails sur le déroulement des travaux des électeurs.

Les cahiers de La Fare et Châteauneuf-de-Gadagne portent que les électeurs ont fait approuver par la population les doléances une fois rédigées. Cela ne semble pas être le cas dans les autres communautés. On ne sait pas si les électeurs rassemblaient au préalable les demandes des habitants ou si les doléances étaient laissées à leur initiative personnelle. De toutes façons, il faut remarquer que les assemblées primaires comprenaient seulement les citoyens actifs, c'est-à-dire propriétaires. Les non-possédants n'ont eu aucune place dans la désignation des électeurs, ni probablement dans la rédaction des doléances.

Des membres de la commission intermédiaire avaient été envoyés dans les communautés au moment où celles-ci devaient se prononcer sur la convocation des Etats généraux. Il aurait pu en être de même pour la rédaction des doléances mais la présence d'un étranger à la communauté n'est mentionnée dans aucun procès-verbal. Les membres patriotes de la commission intermédiaire ont joué un rôle moins important dans la rédaction des cahiers que le parti libéral à Avignon. Les rédacteurs étaient les habitants des communautés, ils appartenaient à l'élite locale.

ETUDE GÉNÉRALE PAR THÈMES

Les revendications politiques sont de loin les plus nombreuses (28 % des doléances) puis viennent celles concernant la justice (19 %), le régime féodal (19 %), les affaires ecclésiastiques (17,5 %), l'économie (11 %), les questions sociales (5,5 %).

Les doléances politiques

Toutes les communautés sauf Gadagne manifestent de l'intérêt pour ces questions (Graphique n° 1).

Une différenciation géographique apparaît :

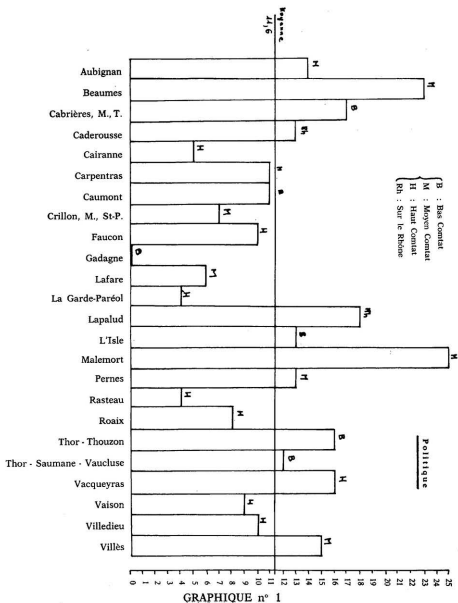
— toutes les communes du Haut Comtat ont un nombre de doléances politiques inférieur à la moyenne. Lapalud, bien que située dans le nord du pays ne peut être classée dans le groupe du Haut Comtat : les doléances politiques y sont bien représentées. Cette originalité provient de sa situation géographique sur le Rhône qui lui permet de participer aux courants politiques ;

— les communes du Bas Comtat sont au-dessus de la moyenne sauf Gadagne et Caumont. Le cahier de Gadagne, en effet, ne comprend pratiquement pas de doléances générales mais des plaintes contre le seigneur et le prieur. C'est un cahier très peu éclairé. Le cahier de Caumont, par contre, est général, bien écrit, mais il n'énumère qu'un petit nombre de doléances qu'il développe de façon très détaillée ;

— les communes du Moyen Comtat se situent autour et au-dessus de la moyenne. La Fare qui a pour ce groupe le nombre le plus faible de doléances politiques se situe géographiquement près de la limite du secteur. Beaumes et Malemort se distinguent par un nombre particulièrement élevé de doléances.

Les revendications d'ordre général reviennent fréquemment, parmi lesquelles : la suppression de la distinction d'ordres (14), des exemptions et des privilèges (15). C'est donc l'égalité civile qui intéresse au premier chef les Comtadins. Mais la demande est formulée dans le sens de l'abolition de l'ancien état de fait et non par l'affirmation théorique de « l'égalité des hommes en droit » qui n'est réclamée que par Caderousse et Lapalud.

De plus, dans certains cas, des restrictions apparaissent : les rédacteurs précisent : « Que tout citoyen propriétaire puisse être admis à n'importe quelle charge. » Ces cahiers demandent une égalité qui efface les barrières entre nobles et roturiers mais non entre les possédants et la classe pauvre.



Les autres revendications importantes : la Liberté qui s'accompagne toujours de la sûreté personnelle et de la protection des propriétés (9).

Les cahiers reprennent ici une partie de l'article deux de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen « liberté, propriété, sûreté font partie des Droits naturels et imprescriptibles de l'homme ». Ces droits doivent être garantis par une constitution que réclament huit communautés se référant, pour la plupart, à l'exemple français. La future assemblée générale doit en poser les bases. La constitution devra « rendre aux citoyens leurs droit naturels » (Malemort et Vacqueyras) ou du moins « concilier les droits de la nation avec ceux du prince » (villes).

Pour les comtadins, la conquête de la liberté représente surtout l'abolition du pouvoir arbitraire (7), des emprisonnements sans procès par « voie de bon gouvernement », c'est-à-dire sur ordre du vice-légat. Ils sont plus réticents vis-à-vis de la liberté de presse : elle était déjà plus grande dans le comtat que dans le royaume. Trois communautés seulement abordent ce problème :

Carpentras et Pernes s'y déclarent favorables à condition de « ne pas nuire au repos public et particuliers » (Carpentras) et d'établir des « lois contre les libelles diffamatoires contre la religion, les mœurs, le gouvernement et les citoyens » (Pernes). Beaumes y est franchement opposée en raison « des malheurs qui en résultent pour la religion et l'Etat ».

Par ailleurs les Comtadins affirment à la fois leur fidélité au pape (14) et leur attachement au titre de « régnicole » et aux liens avec la France (9). A l'époque de la rédaction des cahiers de doléances (mai 1790), les comtadins n'envisagent pas de se soustraire à l'autorité de leur monarque. La motion Bouche du 12 novembre 1789 qui demandait à l'assemblée nationale la réunion d'Avignon et du Comtat à la France avait provoqué de vives réactions dans le Comtat et toutes les communautés semblent avoir adhéré à la protestation émise par les Etats du Comtat. Avignon devait également affirmer sa fidélité.

La plupart des rédacteurs ne se contentent pas d'énoncer des revendications politiques générales mais ils détaillent les réformes qu'ils

souhaitent voir accomplir dans l'administration de l'Etat et des municipalités.

Pour cela ils font confiance à une assemblée générale périodique où toutes les communautés seront également représentées (17). Les cahiers insistent sur ce problème car, jusque-là, seules dix-huit communautés pouvaient envoyer leurs élus à l'ancienne assemblée provinciale. Les plaintes sont d'ailleurs nombreuses à son sujet. Sept communautés souhaitent une organisation se rapprochant de celle adoptée en France : considérer le Comtat comme un département, le diviser en districts, nommer un directoire.

Seize communautés réclament une réforme uniforme de l'administration municipale. Mais à part Beaumes, elles donnent peu de détails sur les changements à effectuer. Quatre d'entre elles demandent que l'on suive l'exemple français attribuant des pouvoirs plus étendus aux municipalités : maintien de l'ordre, juridiction de simple police (loi du 14 décembre 1789).

Parmi les nouvelles attributions réclamées pour les municipalités, un certain nombre revenait jusqu'alors à l'Eglise.

La forme de nomination des officiers municipaux doit être plus démocratique que par le passé : il faut abolir la distinction d'ordres qui attribuait la place de premier consul à un noble.

Le corps municipal doit être élu par l'assemblée primaire, les citoyens actifs auront ainsi le gouvernement municipal en main après avoir éliminé la noblesse.

Le problème de la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin

Le problème n'est abordé que par sept communautés. Cette réunion avait été demandée le 14 mars par les corporations d'Avignon. La cartographie des villes favorables à cette réunion devrait faire apparaître les communautés soumises à l'influence d'Avignon.

Dans le Bas Comtat, seules Gadagne et Caumont n'abordent pas la question, encore que Caumont réclame la formation d'un tribunal supérieur à Avignon et que les forains de Caumont qui ont rédigé un cahier à part,

montrent leur accord à la réunion. La ville de Caderousse prend également position en sa faveur : Elle se montre plus ouverte à l'influence d'Avignon qu'à celle de Carpentras de par sa situation sur le Rhône. Carpentras, bien entendu, s'oppose à cette demande : sa position de capitale du Comtat Venaissin est en jeu.

Mais aucune communauté voisine ne prend position contre le projet. Seule Malemort demande que le Comtat forme un seul département, « en laissant à Avignon l'avantage de former un département séparé ».

A part une exception, l'indifférence des communautés des Haut et Moyen Comtat s'oppose donc à la volonté presque unanime des communautés voisines d'Avignon.

On remarque néanmoins que, lorsque les communautés du Haut Comtat réclament un tribunal supérieur dans la province, la grande majorité d'entre elles demande qu'il soit situé à Carpentras.

Les communes du Bas Comtat peuvent aussi avoir un intérêt matériel à ce que la réunion s'effectue car elles sont plus proches d'Avignon que de Carpentras. La bourgeoisie avignonnaise possède des terres dans le Bas Comtat. D'autre part, les communautés de cette région sont idéologiquement dans l'orbite d'Avignon, davantage tournées vers le progrès, plus désireuses de suivre l'exemple français que le Moyen et surtout le Haut Comtat. Il n'est pas douteux que des envoyés d'Avignon aient usé de leur influence dans cette région en faveur de la réunion.

L'opposition entre le Bas Comtat et le reste du pays se manifeste ici nettement. Avignon semble avoir, à cette époque, une plus grande influence sur sa région que Carpentras sur le Moyen Comtat.

L'ensemble des cahiers du Comtat démontre une volonté de réforme ; presque toutes les communautés réclament une plus grande liberté, une relative égalité, un système politique plus représentatif, mais une différenciation géographique apparaît :

— Les cahiers du Haut Comtat, tout en réclamant comme les autres des changements politiques, développent moins leurs doléances. Ils ne

retracent pas la future organisation de la province. Ils s'attachent moins aux grands principes politiques et davantage aux revendications précises, parfois locales et souvent inspirées par la situation de la communauté.

Moins « éclairés » que la plupart des cahiers du Bas et du Moyen Comtat, ils reflètent surtout une réflexion sur leurs propres conditions d'existence.

Parmi les cahiers éclairés du Bas et du Moyen Comtat on remarque des différences au niveau idéologique. Les plus progressistes sont ceux de Caderousse puis l'Isle et Cabrières. Tous les cahiers de la zone soumise à l'influence d'Avignon se montrent d'idéologie plus avancée que ceux du Moyen Comtat pourtant aussi bien écrit, comportant autant de revendications politiques. On sent dans les cahiers éclairés du Moyen Comtat : Malemort, Pernes, Villes et surtout Beaumes, une attitude de retrait malgré la volonté affirmée de réformes politiques. Ces réticences sont dues aux craintes de bouleversement social.

Pernes, après avoir montré sa volonté de réforme déclare qu'il ne faut pas se « laisser emporter aveuglément au torrent des opinions nouvelles » et que « l'élection des députés, officiers municipaux et juges ne doit pas être abandonnée au tumulte et à l'irrégularité des assemblées primaires ».

Le cahier de Beaumes, particulièrement bien écrit est le plus « réactionnaire » ; il est le seul à s'opposer à la liberté de presse. Le cahier de Carpentras marque la même réserve. Les rédacteurs de ces cahiers ne veulent pas être entraînés trop loin sur la voie des bouleversements : égalité mais le pouvoir doit rester aux mains des possédants, liberté, mais contrôle de la liberté de presse, opposition au pouvoir arbitraire, mais volonté de rester sous la domination du Saint Siège et, par-dessus tout, défense du principe de propriété. Ces préoccupations sont le reflet de l'idéologie réformiste mais non révolutionnaire de la classe sociale à laquelle appartiennent les rédacteurs des cahiers.

En conclusion, on distingue :

— des cahiers peu éclairés où les grands principes politiques ne sont

pas tous énumérés, où les réformes ne sont pas détaillées, où les doléances sont parfois locales : le Haut Comtat, plus La Fare et Gadagne ;

— des cahiers en général éclairés d'idéologie assez avancée : Caderousse et le Bas Comtat ;

— des cahiers où les grands principes sont énoncés, les réformes souvent détaillées, mais d'esprit plus conservateur : le Moyen Comtat et Lapalud.

Doléances concernant la justice et le droit

Elles représentent le deuxième centre d'intérêt des cahiers comtadins. Il n'apparaît pas de distinction par secteurs géographiques.

L'ensemble des communautés critique l'organisation de la justice telle qu'elle existait dans le Comtat. Seule Gadagne n'aborde pour ainsi dire pas ce problème. Beaumes se détache par le nombre élevé de doléances qu'elle consacre à ce sujet.

La demande la plus fréquente (20) est la création d'un tribunal supérieur dans le Comtat. En effet, les Comtadins devaient faire appel à Rome, et les cahiers dénoncent tous les inconvénients et particulièrement les frais qui découlent de l'éloignement du tribunal souverain.

Autre réclamation particulière au Comtat : « Que les tribunaux soient peuplés de nationaux ». Le haut personnel judiciaire était italien, sept cahiers réclament qu'il soit composé de comtadins ou Français.

Certaines communautés indiquent toutefois que le tribunal souverain comprendra un représentant du Pape dans la Province. Les Comtadins ne veulent pas s'affranchir de l'autorité pontificale mais réclament une certaine autonomie qui simplifierait la vie à une époque où les procès étaient nombreux, les voyages difficiles et coûteux et qui satisferait les ambitions des juristes comtadins mécontents de cet accaparement des hautes charges par des Italiens. Certains cahiers réclament une réorganisation complète de la justice.

En général, les rédacteurs souhaitent que les petites affaires puissent être jugées sur place (7). Avant tout, ils désirent limiter les frais des procès. La demande de création de juges de paix (6) rejoint le même souci. Les rédacteurs réclament la réduction de la longueur et du coût des procès. Sept d'entre eux vont plus loin et demandent que la justice soit rendue gratuitement.

Quatre communautés pensent que les juges doivent être responsables et amovibles.

La suppression de certains tribunaux est exigée : Les justices seigneuriales doivent être abolies (15) ; en ne doit rendre la justice qu'au nom du souverain. Les officialités doivent être réduites à la connaissance des affaires ecclésiastiques (9) et le tribunal de l'Inquisition supprimé (2).

La réforme de l'esprit, de la justice et de la législation est aussi envisagée. Sept communautés réclament un nouveau code civil et criminel, uniforme, simple et rédigé en français.

Les nouvelles lois qui ne doivent être « que l'expression de la volonté générale » (Pernes) seront proposées et délibérées par l'assemblée des représentants de la Province et sanctionnées par le souverain.

La loi doit être la même pour tous (2), les peines également (2), les crimes doivent être considérés « comme personnel », en conséquence les parents ne peuvent être entachés du crime et les biens du criminel seront laissés à sa famille (3).

Seuls trois cahiers et particulièrement Beaumes abordent ces problèmes. Les Comtadins sont plus à l'aise lorsqu'il s'agit d'aborder des questions pratiques comme la réorganisation des tribunaux. Certaines réformes du droit sont souhaitées par les comtadins : réduction des substitutions à trois générations (14), lois sur les arbres, fruits, propriétés, bords des rivières, problèmes qui rejoignent les préoccupations quotidiennes.

Les comtadins désirent avant tout une réorganisation matérielle de la justice qui la rende plus pratique, moins coûteuse ; un nombre plus restreint d'entre eux, davantage touché par la philosophie des lumières veulent aussi en changer l'esprit, l'humaniser :

Les cahiers du Bas Comtat, Caderousse, Beaumes, Malemort et Crillon dans le Moyen Comtat.

Jusqu'alors, le gouvernement pontifical s'était refusé à toutes les réformes, même à l'abolition de la torture. Il avait fait preuve du même immobilisme dans la justice que dans l'administration en général. Stimulés par l'exemple de la France, les comtadins en condamnent clairement les archaïsmes et les abus.

Doléances concernant le régime féodal

Elles représentent une part importante des doléances comtadines (19 %) mais sont abordées de façons très inégales selon les communautés.

L'ensemble des communautés désire la suppression du régime féodal en général par l'abolition des servitudes personnelles et le rachat des servitudes réelles comme l'avait décrété l'assemblée nationale (11 cahiers). En ce qui concerne les principes généraux, les cahiers sont unanimes. Mais certains se contentent de les énoncer alors qu'une série de communautés se détache par l'énumération des droits qui doivent être supprimés et des plaintes particulières contre leur seigneur. Celles-ci comportent des dénonciations d'usurpation de terrains, montagnes publiques, cours d'eau, moulins, fours ; le seigneur veut faire payer d'anciens droits tombés en désuétude. Dans ces communautés, situées aussi bien dans le Bas et Moyen Comtat que dans le Haut, le régime féodal paraît écrasant et plus particulièrement depuis une génération. La lecture des cahiers montre la lassitude et la colère des habitants devant cette réaction féodale. Il existait une grande inégalité de condition selon les seigneurs. Ce sont les communautés où ont eu lieu des usurpations et des remises à jour d'anciens droits qui se plaignent le plus violemment. Ailleurs, les droits étaient probablement plus modérés, certains dévalués, d'autres oubliés.

D'une façon plus générale, les communautés réclament l'abolition des justices seigneuriales (15), des privilèges des seigneurs. Certains cahiers demandent la fin de la tyrannie qu'ils exercent sur les communautés. On

remarque, en effet, que dans quelques villages le seigneur organise la vie municipale à sa convenance et à son esprit. Néanmoins, cette emprise ne paraît exister que dans les communautés qui se plaignent particulièrement de leur seigneur. Ailleurs, la vie municipale est relativement libre et vivante.

En conclusion, les communautés demandent que l'assemblée représentative prenne les mêmes mesures que l'assemblée nationale. La destruction de la féodalité est approuvée et enviée par les comtadins. Dans le Comtat, l'opposition aux seigneurs est faite de griefs contre des seigneurs particuliers et d'une position de principe contre le régime féodal. L'unanimité d'une opposition qui n'est plus simple réaction aux malheurs quotidiens est probablement due aux événements français qui ont aidé les comtadins à prendre conscience de la nécessité de détruire la féodalité dans son principe.

Doléances concernant les affaires ecclésiastiques

C'est une rubrique importante dans les cahiers comtadins (17,5 %). Tous les cahiers abordent ces problèmes et avant tout les questions d'ordre matériel. La dîme (22 cahiers) et la restriction de la justice ecclésiastique (11) suscitent le plus d'intérêt.

En ce qui concerne la dîme, Beaumes se distingue en affirmant vouloir continuer à la payer sous la même forme. Les autres communautés demandent soit une suppression ou mise à la disposition des municipalités (11), soit une diminution avec uniformisation et restitution à sa destination initiale (9) : « L'entretien des ministres, du culte, des pauvres » (Villes). La dîme était plutôt moins importante dans le Comtat qu'en France (1/5 à 1/30 des récoltes) mais elle était très inégalement répartie et surtout mal employée. De nombreuses communautés demandent la suppression du casuel (17) mais aussi une augmentation des congrues ou honoraires des curés et vicaires (14).

Les communautés qui veulent supprimer la dîme ou charger la municipalité de sa perception sont les premières à déclarer qu'elles se chargent d'entretenir les ministres et de subvenir aux frais du culte.

Le mécontentement des comtadins apparaît aussi en ce qui concerne les bénéfiques et fondations (16 doléances).

Un seul cahier, celui de Vaison, demande l'abolition des communautés religieuses. Trois autres se bornent à dire qu'au cas où elles seraient supprimées, leurs biens devraient revenir aux municipalités. Deux cahiers réclament leur conservation. En France, le clergé régulier avait été supprimé le 13 février 1790. Le Comtat ne semble pas se passionner pour cette question.

Lagarde Paréol demande que l'on délibère pour savoir si les biens du Clergé appartiennent à la Nation ; Caderousse réclame cette mesure. En France, elle avait été adoptée le 2 novembre 1789. Il est peu probable que la majeure partie des communautés y soit favorable. Quelques-unes demandent qu'il soit interdit aux gens de main morte d'acquérir (5). Les comtadins ne veulent pas que les possessions du clergé s'aggrandissent mais ne semblent pas vouloir adopter dans ce cas l'intégralité des mesures prises en France.

En définitive peu de communautés réclament de grands bouleversements alors que l'exemple français aurait pu les y inviter. En général, les comtadins ne s'élèvent pas contre des principes mais contre des applications abusives. Leur volonté de réorganiser les affaires religieuses, sur un plan matériel, se traduit par des revendications de laïcisation. Le fait de vouloir confier aux municipalités ce qui, jusque-là, dépendait du pouvoir ecclésiastique n'est pas une preuve d'affaiblissement du sentiment religieux mais une volonté de réforme des abus. Les communautés acceptent toutes de subvenir aux frais du culte et aux besoins de leurs ministres. Par ailleurs, trois communautés voudraient que les paroissiens participent à la nomination de leurs curés et vicaires. Les comtadins veulent surtout éviter que leur argent serve à entretenir des prélats italiens non résidents. Ils réclament que les évêques et les bénéficières soient nationaux⁵. Il existe dans le comtat une opposition très nette au clergé italien qui y vit en parasite :

On peut apprécier l'attachement des comtadins à la religion catholique

dans la formule du mandat donné aux députés : « ...maintenir la religion de nos pères et le culte établi... »

Beaumes et Pernes font de la religion catholique l'une des conditions de l'accession à la citoyenneté active. Crillon demande qu'elle soit toujours religion d'Etat et Villes qu'elle soit la seule dont le culte public soit autorisé. Le Comtat ne connaissait pas de problème protestant, les seuls non-catholiques étaient les juifs.

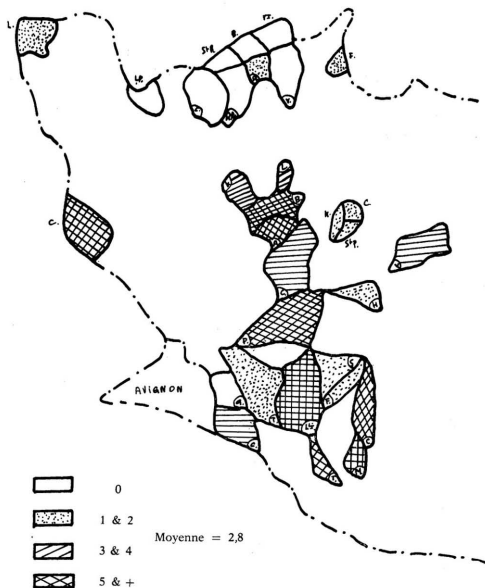
Finalement, les demandes touchant les questions religieuses sont assez modérées. La seule communauté préconisant des mesures révolutionnaires est Caderousse : les biens du clergé appartiendront à la Nation, les communautés se chargeront des frais du culte et honoraires des ministres. Elle est également la seule à demander la suppression totale des officialités. A l'opposé Beaumes, Pernes, Crillon et Villes, communes du Moyen Comtat, se détachent par une attitude conservatrice.

Doléances concernant l'économie

L'ensemble des questions économiques tient une place beaucoup moins importante dans les revendications (11 %) que les questions politiques, juridiques et ecclésiastiques. Il apparaît nettement que le Haut Comtat a très peu de préoccupations économiques et, lorsqu'elles existent, elles portent le plus souvent sur des points précis de la vie économique du village. Le Bas et le Moyen Comtat sont dans l'ensemble plus intéressés (carte n° 2).

Les problèmes commerciaux dominant (40 doléances sur 110).

L'importance du commerce avec la France est ressentie dans 10 cahiers. En effet, sa situation d'enclave a toujours été une gêne pour le Comtat. Les droits de douane étaient très lourds afin de protéger les manufactures françaises. Le développement des soieries avait été ainsi entravé. L'économie était fortement ébranlée par les effets du Concordat de 1734, anéantisant l'industrie des indiennes et réglementant strictement la plantation et la vente du tabac. Il est donc logique que les comtadins souhaitent pouvoir commencer librement avec la France ou du moins conclure avec elle de



CARTE n° 2
questions économiques

nouveaux traités. Par ailleurs, la liberté du commerce à l'intérieur du Comtat (4) avec suppression des péages (2) et possibilité d'établir librement des foires (3) est réclamée.

Puis viennent des routes et chemins (6) qui étaient en très mauvais état.

Dix-neuf doléances concernent les problèmes financiers. L'autorisation du prêt à intérêt est réclamée par six communautés. Il doit être fixé à 5 %.

Les questions agricoles concernent, en général les problèmes quotidiens des communautés rurales : règlements sur les troupeaux et pâturages (3), la plantation des arbres (6), la possession des fruits (3), l'usage des eaux et des rivières (7) et la protection des forêts (5). Les communautés demandent des règlements précis sur les cas qui ont provoqué des différends et de nombreux procès dans le passé.

Pour ces revendications économiques, particulièrement celles qui concernent le commerce et les finances il n'y a pas d'uniformité dans les cahiers comtadins : seules les communes des Bas et Moyen Comtat s'y intéressent.

Le Haut Comtat a une situation géographique trop retirée, loin des grands axes commerciaux, sans activités industrielles notables. Son économie principalement agricole, le peu d'importance de la bourgeoisie d'affaires explique le manque d'intérêt de cette région pour les problèmes économiques. Par contre ils représentent 22 % des doléances de Caderousse, 21,5 % pour Pernes et Villes, 17 % pour Aubignan et La Fare, 15 % pour l'Isle alors que la moyenne du Comtat est de 11 %. C'est la marque d'une économie plus développée, plus ouverte. Ces communautés sont intégrées aux courants commerciaux. De plus l'industrie textile, en particulier celle de la soie, est répandue dans cette région. Certains de ces bourgs du Bas et du Moyen Comtat ont une population assez importante (l'Isle plus de 5.000 habitants, Caderousse 3.000, Pernes 4.000) dont une partie vit d'activités commerciales ou artisanales, il n'est donc pas étonnant que les problèmes économiques retiennent leur attention. Leur principale industrie, le textile, était en crise, en grande partie à cause de la politique française, il est normal qu'ils demandent un abaissement des taxes et tarifs douaniers

voire un commerce libre avec la France. Les rédacteurs de ces cahiers partagent les préoccupations de la bourgeoisie avignonnaise et une partie de la population se ressent du marasme des manufactures.

Doléances concernant les questions sociales

Les rédacteurs des cahiers montrent peu d'intérêt pour ces problèmes (5,5 %), particulièrement ceux du Haut Comtat. Les questions abordées sont la pauvreté (22 doléances), la médecine (14), l'éducation (11) et le sort des juifs (7).

Le souci concernant les *mendiants et vagabonds* n'apparaît que dans huit cahiers. Ce qui semble finalement peu à une période où la crise de 1789 n'était pas encore résorbée et où existaient de nombreux errants, chômeurs de l'industrie et l'agriculture. Non seulement ce problème n'est abordé que dans le tiers des cahiers, mais cinq d'entre eux se bornent à déclarer qu'il faut supprimer la mendicité. Les rédacteurs souvent prolixes de détails quant aux réformes à effectuer, ne proposent aucune solution. Pernes indique seulement que l'assemblée devra s'en occuper. Trois autres cahiers recommandent d'enfermer les mendiants et vagabonds dans des établissements ou dépôts. Cette méthode s'était répandue, partout en Europe au XVII^e siècle, à l'époque du « grand renfermement » mais des bandes d'errants terrorisaient toujours les campagnes. Peut-être est-ce faute d'entrevoir un moyen pour résoudre le problème de la pauvreté, que les deux tiers des communautés n'abordent pas ce sujet, aucun cahier du Haut Comtat ne l'évoque. Néanmoins, il faut noter une remarque originale de Caderousse, qui pour éviter la misère, demande que l'on fixe le montant d'une journée de travail proportionnellement aux prix des denrées. Malgré cette vision plus moderne des problèmes, elle ne fait qu'effleurer les questions sociales comme toutes les autres communautés.

Seuls sept cahiers abordent le chapitre de *l'éducation*. Encore une fois, aucune des communautés du Haut Comtat ne s'y intéresse. Villes demande que les prêtres paroissiaux dispensent l'enseignement gratuitement.

Crillon réclame un instituteur public à charge des municipalités qui soit capable de donner aux enfants les éléments de l'instruction religieuse et civile. Carpentras veut deux écoles publiques gratuites et Caderousse des écoles gratuites pour les deux sexes. Bien que le degré d'instruction soit plutôt bas dans ces régions, les communautés se préoccupent peu de l'améliorer.

Huit communautés se penchent sur les problèmes posés par la médecine, en général, elles s'occupent de l'administration des hôpitaux qui semblait à désirer (6 doléances).

Les communautés veulent que les municipalités les surveillent de même que les écoles et les maisons de charité. On s'attache davantage aux problèmes de surveillance et de réglementation qu'à de profondes réformes.

Le cahier de Beaumes est très original. Sa seconde partie, qui débute par une description du bonheur futur des comtadins déclare qu'il faut procurer à chaque individu une longue vie par le développement de la médecine. Les rédacteurs indiquent en neuf articles une série de mesures que devraient prendre à ce sujet les Etats généraux. On y relève pour chaque communauté l'obligation d'entretenir un médecin qui soignerait tous les malades gratuitement. Peut-être, l'un des rédacteurs du cahier était-il médecin, Beaumes est, en tout cas, la seule communauté à se rendre vraiment compte de la nécessité du progrès de la médecine.

Le sort des juifs est abordé par onze communautés. Cette préoccupation s'explique par la présence de nombreuses colonies juives dans les états pontificaux. Quatre cahiers demandent que l'on améliore leur sort, parmi lesquels ceux de Carpentras et l'Isle qui renformaient les colonies juives les plus importantes. L'Isle donne la raison de cette réclamation : éviter leur émigration. Deux cahiers demandent qu'on les dispense de la marque distinctive, par contre les rédacteurs du cahier de Beaumes veulent qu'on les oblige à la porter.

Trois cahiers réclament pour les juifs la permission d'acquérir et de commercer librement, de passer toutes sortes d'actes et d'obligations.

Caderousse demande également qu'on leur accorde la liberté civile. Mais ces mesures libérales ont des restrictions : en aucun cas les juifs ne doivent être admis aux fonctions publiques (7). Beaumes veut qu'il leur soit toujours défendu d'avoir des domestiques chrétiennes, mesure qui existait encore au XVIII^e siècle.

La question du prêt est également abordée : deux communautés demandent que les juifs ne puissent prêter qu'au taux de 7 %, une autre au même taux que celui fixé pour les catholiques.

D'après les adoucissements demandés, on peut constater que la situation des juifs dans le Comtat au XVIII^e siècle était encore très inconfortable. Mais bien que les juifs puissent apparaître comme des concurrents pour les marchands et financiers chrétiens, les villes voient un intérêt économique à les conserver à condition que l'on empêche leurs taux de prêt d'être usuraires. Il n'est pas interdit de penser que l'élite éclairée qui a rédigé les cahiers, demande aussi ces améliorations au nom de la justice, d'une plus grande égalité. Mais cette égalité est loin d'être absolue : les juifs sont toujours considérés comme des étrangers formant une communauté à part ; on accepte de les dispenser de marques humiliantes, on leur donne des facilités pour leurs affaires, mais ils ne peuvent accéder aux charges publiques. Ceci résume la position de la majeure partie des communautés, le cahier de Beaumes se distinguant par son intransigeance. Les communautés du Haut Comtat n'abordent pas ce sujet.

Les problèmes sociaux sont au total, bien faiblement représentés dans les préoccupations relevées par les cahiers de doléances. La partie la plus pauvre de la population n'a pas participé à leur élaboration. Les rédacteurs ne se sont, en général, préoccupés de ces problèmes que dans la mesure où ils les touchaient directement : crainte des errants par exemple.

Les communautés les plus intéressées sont Caderousse (17,5 % des doléances), l'Isle (13 %), Crillon (12,5 %). Le Haut Comtat a dû être moins sensibilisé à ces problèmes. A l'écart des courants commerciaux, il semble également moins touché par les courants idéologiques, philosophiques que le Bas et le Moyen Comtat renforçant une élite éclairée en liaison avec celle d'Avignon et des villes françaises.

CONCLUSION

On remarque au cours de l'étude par thèmes une différenciation entre le Haut Comtat d'une part, le Bas et le Moyen Comtat de l'autre au point de vue de l'importance des doléances consacrées aux questions politiques, économiques et sociales. Le Haut Comtat est moins touché par les questions d'intérêt général, les problèmes plus modernes. Le Bas et le Moyen Comtat, dans l'ensemble plus évolués, abordent largement les problèmes politiques généraux, la réorganisation juridique détaillée de la Province, les questions commerciales, financières et dans une moindre mesure sociales.

Sur certains problèmes une différenciation idéologique apparaît entre Bas et Moyen Comtat. En général, les communautés du Moyen Comtat ont une attitude en retrait par rapport à celle du Bas Comtat et de Caderousse.

ETUDE DU VOCABULAIRE

La prédominance du vocabulaire politique, juridique et institutionnel est éclatante comme dans les cahiers de doléances du royaume. Elle n'est pas étonnante car les cahiers sont avant tout des demandes de réformes du gouvernement, de la justice, des institutions.

Parmi les mots sélectionnés « assemblée » est le plus employé (170). On peut y ajouter « Etats généraux » (33) et « provinciaux » (6).

Le mot est employé dans le sens de la critique de l'ancienne assemblée qu'il faut « régénérer » et plus encore comme l'instance qui doit réorganiser la province : « Périodicité de l'assemblée où toutes les communautés soient également représentées pour « obvier aux abus ».

L'espoir, la confiance mise en l'assemblée représentative sont clairement démontrés. Vingt-deux communautés emploient l'un des termes désignant le pape : 203 contre 85. Les comtadins sont fidèles au pape mais c'est à l'assemblée qu'ils s'adressent pour la réforme des abus. Le terme « pape » est en général associé à « fidélité », « reconnaissance », mais aussi « souveraineté » :

— Réformes par l'assemblée.

— Si elles sont compatibles avec la souveraineté du pape.

— L'attachement au pape est net, mais peut être moins puissant que celui éprouvé par les Français envers le roi, car le pape semble plus lointain.

Le mot « citoyen » est fréquemment employé (52) contre 7 « sujets » seulement.

L'environnement de citoyen est le plus souvent : « Tout citoyen actif... aura le droit... ». Le mot citoyen est lié à la participation politique, à la conquête des droits. La notion de citoyen marque la promotion politique ; elle renvoie à la notion d'égalité mais il est caractéristique de constater que le terme de citoyen est presque toujours accompagné de l'adjectif « actif ». Donc les citoyens sont bien ceux qui bénéficient des droits y compris celui de participer au gouvernement de l'Etat mais tous les habitants ne sont pas citoyens.

« Nation » (6), « Etat » (7), « Patrie » (3), « Peuple » (4) : ces termes ont une faible occurrence. Ils sont le plus souvent employés pour désigner la France. Peut-être les comtadins hésitent-ils à se qualifier de nation. Les rédacteurs préfèrent employer le mot « Comtat ». Cette réticence est due à la situation politique du Comtat qui ne se sent pas italien mais pas tout à fait français (le terme de « nationaux » employé dix fois marque une hostilité vis-à-vis des Italiens).

« Liberté » (29), « Libre » (13), « Egalité » (5), « Egal » (4), « Constitution » (14) : ces mots sont employés relativement souvent par rapport aux cahiers de doléances français, ce qui est probablement dû à l'exemple donné par les textes déjà adoptés par l'assemblée nationale.

L'environnement de constitution se présente ainsi :

Constitution : selon exemple français, mais doit être compatible avec souveraineté du pape, doit rendre les droits naturels et les préserver, doit être adoptée par l'assemblée générale.

On peut rapprocher de l'étude des termes précédents celle de : « Privilège » (11), « Arbitraire » (6), « Exemption » (2), « Prérogative » (2) car c'est leur suppression qui est demandée ; de même « Ordre » (11) dans « suppression de la distinction d'ordres ».

Le vocabulaire exprimant une volonté de plus grande égalité est finalement important : 35 occurrences et 38 pour une plus grande liberté.

« Réformation » (7), « Réforme » (6), « Régénération » (4), « Abus » (19). La fréquence du mot abus est normale car les cahiers ont été utilisés avant tout pour la dénonciation des abus. Par contre, réformation, réforme et régénération sont peu employés si on constate leur nombre au désir profond de changement que reflètent les cahiers.

« Loi » (51), « Justice » (39) : l'emploi fréquent de ces deux termes donne une idée de l'importance du vocabulaire juridique dans les cahiers comtadins.

La prédominance du vocabulaire politico-juridique découle de la dénonciation des abus et de l'énoncé des réformes à accomplir. Quelques termes peuvent apparaître comme l'écho lointain des luttes philosophiques de l'époque.

Le vocabulaire ayant trait au régime féodal est bien représenté et peut s'ajouter au vocabulaire politique. Un seul emploi de « féodalité » mais trente deux « féodal ». L'adjectif accompagnée régime mais surtout droits. Sa fréquence montre l'importance de la question féodale dans le Comtat. Il s'agit de l'énumération des droits féodaux et de la demande de leur abolition ou rachat. Le fait que féodal, accompagnant le plus souvent droit, soit presque uniquement employé au détriment de féodalité montre le caractère pratique des revendications.

« Oppression » (1), « Servitude » (7), « Tyrannie » (2), « Despotisme » (1), « Esclaves » (1) : le peu d'occurrence montre que les comtadins sont plus soucieux de faire abolir les droits que de flétrir « la barbarie féodale » ou bien qu'ils sont difficilement capables de faire passer leurs griefs quotidiens à ce niveau de vocabulaire.

Le vocabulaire religieux est assez pauvre si on le compare aux termes touchant les questions matérielles comme : dime, casuel, congrue.

« Eglise » (1), « Instruction Religieuse » (1), « Religion » (29), « Culte » (8) : maintien de la religion (et du culte établi).

« Etre Suprême » (5), « Dieu » (3), « Créateur » (1) : le serment du député se fait « sur les Evangiles et l'Etre suprême ».

Six cahiers seulement comportent l'un des mots désignant « Dieu » mais il est possible que de nombreuses communautés n'aient pas jugé nécessaire de rapporter le serment dans leur procès-verbal.

Dans les doléances touchant la religion, les comtadins ont seulement demandé des réformes matérielles et exprimé leur désir de maintenir la religion catholique.

Le vocabulaire éthique bien que sous-représenté par rapport au vocabulaire politique revêt une certaine importance (carte n° 3).

Six mots qui font partie du vocabulaire des lumières, ne peuvent être classés absolument dans le vocabulaire éthique : bien public, bien général, intérêt, confiance, et utilité publique. On en trouve 21 occurrences dispersées entre 15 cahiers. Le vocabulaire plus proprement éthique regroupe 10 mots et 45 occurrences, ce qui est important comparativement aux cahiers du baillage de Semur-en-Auxois étudiés par M^{me} Régime Robin. On constate donc une influence assez importante du vocabulaire des lumières sur la bourgeoisie comtadine.

« Lumières » a 12 occurrences, « bonheur » en a 9. Bonheur et harmonie sont employés pour qualifier l'état futur du Comtat lorsque les réformes demandées seront accomplies. Par contre « raison » n'existe que dans un seul cahier.

« Mérite » (7) marque une volonté d'égalité dans la promotion sociale qui doit se faire selon le mérite individuel et non en vertu de l'ordre auquel on appartient. Cette importance de la notion de mérite est la marque de l'idéologie de la bourgeoisie du XVIII^e siècle qui s'oppose aux anciennes valeurs nobiliaires.

L'étude du vocabulaire montre une pénétration non négligeable du vocabulaire des lumières dans une partie du Comtat venaisin mais la majeure partie du vocabulaire employé reste politique, juridique et institutionnelle. Les principes de liberté et d'égalité sont largement énoncés mais le souci des réformes concrètes que doit accomplir la future assemblée domine.

L'étude du vocabulaire, de la présentation formelle, du style des cahiers permet de dégager des groupes plus ou moins « éclairés » : un groupe de cahiers nettement éclairés et à l'autre extrémité un groupe très peu éclairé se distingue nettement, mais tous les cahiers ne peuvent se classer dans ces deux rubriques.

— Cahier bien écrit, où le vocabulaire des « lumières » et celui des grands principes politiques (libre, liberté, égalité, égal, constitution) sont bien ou assez bien représentés : Caderousse, Pernes, Villes, l'Isle, Beaumes, Malemort.

Les rédacteurs de ces cahiers sont instruits, ils ont été touchés par le vocabulaire des lumières. Ce sont des communautés assez importantes : au moins 1.100 habitants, d'où a pu se dégager une élite bourgeoise au courant de la vie littéraire et politique.

On pourrait rattacher à ce groupe les cahiers de Cabrières, Crillon et Vacqueyras où le vocabulaire des « lumières » est important, mais le style plus malaisé. A Cabrières, il y a un net contraste entre un vocabulaire éthique et politique développé et un cahier mal écrit. Il n'a pas été rédigé par une élite très cultivée mais par des citoyens ayant acquis une certaine idéologie politique avec le vocabulaire correspondant grâce à la proximité d'Avignon et de l'Isle. On note d'ailleurs des ressemblances avec le cahier de l'Isle. Les rédacteurs s'en sont peut être inspirés pour leurs revendications générales mais ne l'ont pas recopié.

Les cahiers de Cabrières, Crillon, Vacqueyras ont été rédigés par de petites localités au contraire des cahiers les plus éclairés.

— A l'autre extrémité, nous trouvons un groupe de cahiers mal écrits où le vocabulaire des lumières et des principes politiques est peu développé :

Ceux des communes du Haut Comtat : Villedieu, Rasteau, Roaix, La Garde-Paréol, Faucon, Cairanne auxquelles on peut ajouter La Fare dans le nord du Moyen Comtat, et Gadagne.

Le cahier de Vaison comprend peu de termes relatifs aux principes politiques mais il est correctement écrit et le vocabulaire éthique des lumières est assez bien représenté. Vaison étant une cité assez importante (plus de 2.000 habitants) a une élite cultivée mais qui n'aborde guère les questions de liberté et d'égalité, probablement à cause de son idéologie plus réactionnaire.

A part celui de Vaison, tous les cahiers du Haut Comtat sont situés dans ce groupe peu éclairé.

— Le reste des cahiers est difficile à classer, ils sont en général correctement écrits mais le vocabulaire étudié est assez peu représenté : Caumont, le Thor et Touzon, Saumane, Vaucluse, Lapalud, Carpentras, Aubignan. Ce sont des communautés assez importantes : plus de 1.300 habitants.

En conclusion :

Toutes les communautés ayant un nombre d'habitants relativement important, présentent des cahiers correctement rédigés, ce qui est probablement dû à la présence d'une bourgeoisie cultivée dont les membres ont été choisis comme rédacteurs. Par contre, l'emploi du vocabulaire n'est pas uniquement fonction de l'importance de la communauté. Il peut dépendre de l'idéologie des rédacteurs, des liens avec les centres urbains où se développent les idées nouvelles.

LIENS AVEC LA FRANCE - L'ATTACHEMENT AU PAPE

Une fois menée l'étude des thèmes et du vocabulaire, il est intéressant de comparer ce qui, dans les cahiers comtadins, se rapporte à l'attachement au pape et aux liens avec la France. La division et les guerres du Comtat sont-elles en germe dans les cahiers de doléances ?

L'étude des thèmes montre que les communautés réclament fréquemment des réformes qui viennent d'avoir lieu en France : égalité des droits, liberté personnel, constitution, suffrage censitaire, destruction du régime féodal, réformes administratives, judiciaires, ecclésiastiques.

En somme, dans leurs demandes, les comtadins s'inspirent en partie de l'œuvre de réorganisation de la Constituante. Certains cahiers consacrent un paragraphe à louer les travaux de l'assemblée nationale : l'Isle - Pernes. Les cahiers qui font le plus souvent référence à l'exemple français sont ceux de Cabrières, l'Isle, le Thor dans le Bas Comtat ; Malemort, Vacqueyras, et Villes dans le Moyen Comtat ; Lalpalud et Caderousse sur le Rhône. En dehors de l'admiration provoquée par les réformes récentes, presque tous les rédacteurs ont fait mention de l'importance et de l'intérêt pour les comtadins des liens qui les attachent à la France.

Huit communautés demandent que l'on sollicite auprès de l'assemblée nationale de France la confirmation du titre de « régnicole » et des privilèges qui y sont attachés. Les comtadins veulent se rapprocher de la France et notamment sur le plan économique : c'est l'intérêt de toutes les catégories de population vivant du commerce et de l'industrie.

Il existe de plus dans le Comtat un certain courant nationaliste qui s'oppose aux Italiens : les évêques, juges, administrateurs doivent être nationaux (7). Bien que sous la dépendance politique de Rome, les Comtadins se sentent de civilisation française, ils considèrent les Italiens comme des étrangers et les Français comme des nationaux.

Cet attachement à la France ne va pas jusqu'à la demande de réunion. Les rédacteurs n'évoquent pas la motion Bouche mais de nombreux cahiers affirment leur attachement au pape. Huit communautés demandent qu'on ne délibère pas sur les objets incompatibles avec la souveraineté du Saint Siège. Cinq communautés protestent de leur fidélité au pape et lui vote des adresses de reconnaissance.

Dans huit communautés le mandat des députés leur donne ordre de préserver les droits du prince. Les critiques sont nombreuses envers gouvernement et administration mais aucune n'atteint le pape lui-même. L'attitude des comtadins envers le pape ressemble à celle des Français envers le roi avant la réunion des Etats généraux : confiance et fidélité. Ils espèrent que de profondes réformes vont être accomplies avec l'assentiment de leur souverain.

A cette époque, les comtadins désirent bénéficier des mêmes réformes que les Français, se rapprocher d'eux le plus possible, en particulier sur le plan économique mais ils veulent continuer à vivre sous la domination du Saint-Siège par fidélité envers leur souverain et probablement aussi par intérêt : ils paient moins d'impôts que les Français et ne supportent pas les charges militaires. Donc ils acceptent l'autorité pontificale mais veulent s'administrer eux-mêmes : ils se plaignent de la présence de hauts fonctionnaires italiens mais semblent d'accord pour que les décisions soient soumises à l'approbation du pape ou de son représentant.

L'étude du vocabulaire permet d'affiner cette comparaison entre l'attachement au pape et à la France. Dans l'ensemble, les termes « France » et « français » sont plus nombreux que ceux désignant le pape : 115 contre 85.

On distingue plusieurs groupes de cahiers :

— Dans le Haut Comtat, l'exemple français est peu développé (moins de 4 termes par communauté), mais les termes désignant le pape sont peu nombreux également (moins de 3). Cela ne témoigne nullement d'une attitude hostile à la domination pontificale mais de la composition des cahiers : ils demandent la réforme d'abus précis, réfléchissent surtout sur la situation locale et ne comportent pas de développement sur la reconnaissance au pape ni sur les travaux de l'assemblée nationale. Leurs revendications sont plus matérielles. On peut rapprocher du groupe du Haut Comtat tous les cahiers où les termes se rapportant à la France comme au pape sont inférieurs à la moyenne (4,8 et 3,5) : ceux de La Fare, Aubignan, Gadagne, celui de Thor, Saumane, Vaucluse. Dans les autres cahiers, les termes se rapportant au pape ou ceux se rapportant à la France sont nombreux.

— Le vocabulaire « français » prédomine dans les cahiers des deux communautés les plus importantes du Bas Comtat : l'Isle et le Thor ; des deux communautés situées sur le Rhône : Lapaud et Caderousse qui sont donc dans une position favorable à la pénétration de l'influence française, de deux communautés du Moyen Comtat : Malemort et Vacqueyras. Male-

mort se distingue par l'importance des références à la France et Caderousse par le manque de références au pape (un terme).

— Le vocabulaire se référant au pape domine dans les cahiers de Beaumes, Pernes, Crillon, Veillez, Carpentras, Cabrières et Caumont. Les cahiers de Beaumes et Carpentras ne comportent qu'une seule référence à la France. On peut déceler une certaine réticence vis-à-vis des événements français déjà sensibles dans l'étude des thèmes. Les rédacteurs de ces cahiers sont instruits et au courant des événements politiques mais ils craignent qu'en suivant l'exemple français, le Comtat ne soit entraîné dans trop grands bouleversements.

Dans les cahiers de Pernes, Crillon, Cabrières, Villes, l'exemple français est bien développé, mais l'attachement au Pape domine. Le cahier de Caumont est à la limite du groupe : les deux types de vocabulaire ne sont pas très importants.

Les conclusions de l'étude de vocabulaire rejoignent celles de l'étude thématique : la volonté de suivre l'exemple français ne paraît pas incompatible à l'époque de la rédaction des cahiers avec la fidélité au Pape.

Le fait que dans certains cahiers, le vocabulaire « français » domine celui ayant rapport au Pape ne préfigure pas forcément l'attitude de la communauté lorsqu'il faudra choisir : Malemort et Caderousse appartinrent à la fédération de Sainte-Cécile et Caderousse fut l'une des communautés qui se prononça pour le pape lors du vote du 24 juillet 1791. Par ailleurs, le vocabulaire français ne domine pas toujours dans les communautés du Bas Comtat qui, sous l'influence d'Avignon, se montrèrent rapidement favorables au rattachement. Par contre, il semble que la fidélité au pape soit conçue comme un rempart contre de trop grands bouleversements par une partie de la bourgeoisie comtadine qui se montre implicitement réticente vis-à-vis de l'exemple français.

CONCLUSION : GROUPE DE CAHIERS

Il n'existe pas de groupe vraiment homogène de cahiers : à l'intérieur

d'un groupe de cahiers de type semblable, les uns développent plus les questions politiques, les autres juridiques ou ecclésiastiques...

L'originalité de chaque cahier montre qu'ils sont l'œuvre des rédacteurs de la communauté, même si l'on remarque çà et là l'influence de la ville la plus proche ou de la communauté voisine.

D'après tous les tests pratiqués jusqu'à présent :

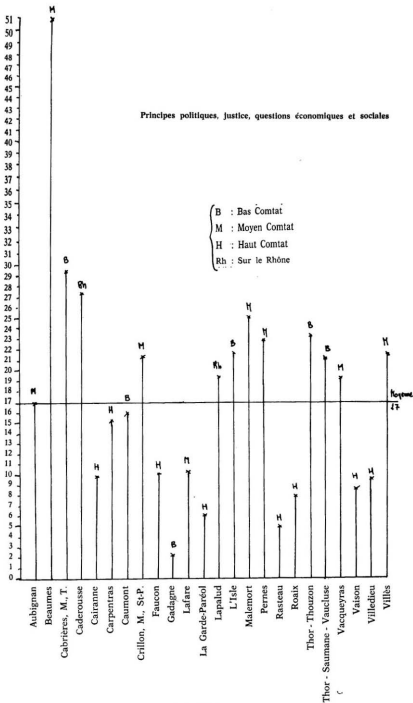
Un groupe se détache comprenant des cahiers peu éclairés, mal ou médiocrement rédigés, s'attachant peu aux grands principes politiques, pauvre en vocabulaire des lumières, évoquant peu l'exemple français et le Pape. Ces cahiers sont tous en dessous de la moyenne dans la grille des thèmes généraux sélectionnés (Graphique n° 2), principes politiques, principes et administration de la Justice, organisation financière, questions économiques et sociales. Il s'agit des cahiers du Haut Comtat, de Lafare et de Gadagne.

Le cahier de Vaison peut être assimilé à ce groupe malgré une présentation formelle différente : il est bien écrit et le vocabulaire des lumières y est représenté, mais tous les autres tests sont négatifs.

Les autres cahiers sont plus difficiles à classer, ils se groupent différemment selon les critères adoptés. D'une façon générale, ils sont plus éclairés que ceux du groupe précédent. Il ne se manifeste pas d'opposition nette entre Bas et Moyen Comtat.

On distingue un groupe de cahiers bien écrits où les grands principes sont développés, les réformes à accomplir détaillées, le vocabulaire des lumières important. Ce groupe se trouve au-dessus de la moyenne dans la grille des thèmes sélectionnés. Ce sont les cahiers de Caderousse, l'Isle, Beaumes, Pernes, Villes, Malemort, Vacqueyras, Crillon auxquels on peut joindre Cabrières qui répond à tous les critères mais qui est assez mal rédigé.

A l'intérieur de ce groupe, l'idéologie diffère : elle est plus avancée à Caderousse et l'Isle. De même dans certains cahiers, l'exemple français



GRAPHIQUE n° 2

domine : Caderousse, l'Isle, Malemort, Vacqueyras ; à Cabrières, Pernes, Villes, Crillon, il est important, mais le vocabulaire consacré au pape domine. A Beaumes, le vocabulaire se référant à la France est peu représenté pour des raisons idéologiques.

Un troisième groupe comprend des cahiers à peu près correctement rédigés où les thèmes sélectionnés sont bien représentés mais le vocabulaire politique et éthique assez peu important : Thor, Thouzon, Saumane, Vaucluse, Lapalud. L'exemple français domine. Ces cahiers marquent une nette volonté de réforme malgré un moindre niveau culturel.

Le dernier groupe comprend des cahiers rédigés également assez correctement, où le vocabulaire politique et éthique est moyennement représenté, mais où les thèmes sélectionnés le sont assez peu : Caumont, Carpentras et Aubignan. Dans ces trois cahiers, l'exemple français est peu développé et l'attachement au Pape domine. Ils sont plus conservateurs que ceux du groupe précédent.

La seule différenciation géographique nette est celle qui isole les communautés du Haut Comtat. Il est évident que les cahiers du Bas et du Moyen Comtat, à l'exception de celui de Gadagne, ont été rédigés par des hommes plus instruits que ceux du Haut Comtat. Dans cette région aux communications difficiles, l'idéologie des lumières n'avait que très peu pénétré. Le pays était plus pauvre, essentiellement agricole, les hommes étaient moins instruits, moins « politisés » ce qui se traduit dans leurs doléances.

Néanmoins, même ces cahiers comprennent au moins une partie de doléances générales. Le seul cahier ne comportant que des plaintes particulières est celui de Gadagne, paradoxalement située près d'Avignon.

Les cahiers du Bas et du Moyen Comtat ne se distinguent que par une idéologie généralement plus avancée dans le Bas Comtat ainsi qu'à Caderousse et par l'importance des liens qui unissent cette région à Avignon. Les rédacteurs du Moyen Comtat, tout en souhaitant des réformes, ont souvent une attitude plus réservée.

En comparant les cahiers comtadins aux cahiers français, on remarque que les revendications principales sont les mêmes : liberté, égalité civile, défense de la propriété, abolition des droits féodaux, réformes religieuses, judiciaires et administratives.

Mais des différences apparaissent, dues :

— à la situation politique particulière du Comtat qui se répercute sur les demandes d'ordre politique, judiciaire et économique ;

— à la date tardive à laquelle ont été rédigées les doléances : les comtadins ont pu s'inspirer des réalisations françaises dans leurs demandes de réformes. Ce qui explique un niveau plus élevé de théorisation. Les travaux de l'assemblée nationale ont eu une grande influence sur les cahiers comtadins, mais ceux-ci restent avant tout les porteurs des revendications pratiques des comtadins.

Martine LAPIED.